



Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 novembre 2017

N° 2017/11/06/14

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 43
Nombre de votants : 51

Date de convocation :
26 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept le six novembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

Présents :	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÛN
M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT
M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
Mme Françoise GATEL	Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER
Mme Sophie BRÉAL	Mme Morgane VIDAL	M. Dominique PELHATE	Mme Claudine DESMET
Mme Virginie LEFFRAY	M. Christophe BUDOR	M. Hervé DIOT	Mme Laurence VILLENAVE
M. Bruno VETTER	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN
M. Georges GUYARD	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT	Mme Marie-Françoise ROGER
Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON	M. Alban MARTIN
Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Dominique KACZMAREK	Mme JAOUANNET Evelyne	M. Vincent BOUTEMY

Absents :	
M. Christian BERNARD absent sans pouvoir	Mme Marion BELLIARD absente sans pouvoir
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	M. Vincent CROCQ absent qui donne pouvoir Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Stéphanie GUERRY absente qui donne pouvoir à M. Denis GATEL	M. Jean-Marc ERNAULT absent qui donne pouvoir M. Jean-Pierre PETERMANN
M. Chantal LOUIS absente sans pouvoir	Mme KUROWSKA Carine absente qui donne pouvoir à Mme JAOUANNET Evelyne
M. Daniel MARCHAND absent sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE-SALAÛN	Mme Séverine MAYEUX absente qui donne pouvoir à M. Bertrand TANGUILLE
M. Jean-François PROVOST qui donne pouvoir à Mme Sandrine PERRIER	M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Denis GATEL

Objet : Redevance assainissement – Année 2018

Rapporteur : Monsieur Joseph MENARD

Comme chaque année, le montant de la redevance assainissement pour l'année suivante doit être fixé par le Conseil municipal.

Cette redevance payée par les consommateurs sur leurs factures d'eau est ensuite reversée par Veolia à la commune (sur les budgets assainissement).

Cette redevance sert à l'entretien, la restauration et la réhabilitation du réseau d'assainissement communal ainsi qu'au traitement des eaux usées. Elle se décompose en deux parties :

- la prime fixe annuelle
- la redevance aux m³ d'eau consommés

Pour l'année 2017, compte tenu des disparités d'exploitation, l'arrêté préfectoral de création de la commune nouvelle a permis de conserver 3 budgets annexes distincts pour le service d'assainissement collectif donnant lieu aux redevances assainissement suivantes :

2017	Châteaugiron	Ossé	Saint-Aubin du Pavail
- prime fixe annuelle	16,40 €	16,40 €	0,00 €
- redevance au m ³ d'eau	0,70 €	0,60 €	1,22 €

Dans la mesure où les systèmes d'exploitation du réseau assainissement sont différents sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle, l'harmonisation du montant de la redevance d'assainissement s'avère impossible sur une seule année.

Il est également rappelé que dans le cadre de la loi Notre, des réflexions et des études sont en cours sur le transfert de la compétence assainissement à l'échelle intercommunale.

Ainsi, la Préfecture a accordé la possibilité de prolonger la dérogation permettant de maintenir les 3 budgets annexes existants en 2018.

Chaque commune déléguée peut donc maintenir une redevance spécifique en 2018. Cette dernière évoluant en trois parties afin de tendre vers une harmonisation à court terme.

Il est proposé les redevances d'assainissement suivantes pour l'année 2018 :

2018	Châteaugiron	Ossé	Saint-Aubin du Pavail
- prime fixe annuelle	16,40 €	16,40 €	16,40 €
- redevance au m ³ d'eau pour la collecte des eaux usées	0,70 €	0,65 €	0,70 €
- redevance au m ³ d'eau pour le traitement des eaux usées	A titre informatif, la part du délégataire SISEM =0,47€	A titre informatif, la part du délégataire SISEM =0,47€	0,32 €

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles R 2224-19 à R 2224-21,

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 25 octobre 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Maintient un tarif de redevance assainissement différent par budget annexe soit par commune déléguée
- Valide le tarif de la redevance assainissement pour le budget « Assainissement Châteaugiron » exposé ci-dessus pour l'année 2018, soit :
 - 16,40 € pour la prime fixe annuelle
 - 0,70 € par m³ d'eau consommé pour la collecte des eaux usées
- Valide le tarif de la redevance assainissement pour le budget « Assainissement Ossé » exposé ci-dessus pour l'année 2018, soit :
 - 16,40 € pour la prime fixe annuelle
 - 0,65 € par m³ d'eau consommé pour la collecte des eaux usées
- Valide le tarif de la redevance assainissement pour le budget « Assainissement Saint-Aubin du Pavail » exposé ci-dessus pour l'année 2018, soit :
 - 16,40 € pour la prime fixe annuelle
 - 0,70 € par m³ d'eau consommé pour la collecte des eaux usées
 - 0,32 € par m³ d'eau consommé pour le traitement des eaux usées

Certifié exécutoire par le maire,
 compte-tenu de la réception en préfecture
 le.....9.- NOV. 2017.....
 et de l'affichage ou la publication
 Le Maire,

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Jean-Claude BELINE



Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 novembre 2017

N° 2017/11/06/15

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 43
Nombre de votants : 51

Date de convocation :
26 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept le six novembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

Présents :	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN
M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT
M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
Mme Françoise GATEL	Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER
Mme Sophie BRÉAL	Mme Morgane VIDAL	M. Dominique PELHATE	Mme Claudine DESMET
Mme Virginie LEFFRAY	M. Christophe BUDOR	M. Hervé DIOT	Mme Laurence VILLENAVE
M. Bruno VETTER	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN
M. Georges GUYARD	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT	Mme Marie-Françoise ROGER
Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON	M. Alban MARTIN
Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Dominique KACZMAREK	Mme JAOUANNET Evelyne	M. Vincent BOUTEMY

Absents :	Mme Marion BELLIARD absente sans pouvoir
M. Christian BERNARD absent sans pouvoir	M. Vincent CROCQ absent qui donne pouvoir Mme Laëtitia MIRALLES
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	M. Jean-Marc ERNAULT absent qui donne pouvoir M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Stéphanie GUERRY absente qui donne pouvoir à M. Denis GATEL	Mme KUROWSKA Carine absente qui donne pouvoir à Mme JAOUANNET Evelyne
M. Chantal LOUIS absente sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
M. Daniel MARCHAND absent sans pouvoir	Mme Séverine MAYEUX absente qui donne pouvoir à M. Bertrand TANGUILLE
M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT
M. Jean-François PROVOST qui donne pouvoir à Mme Sandrine PERRIER	

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Denis GATEL

Objet : Clôture du budget annexe « Le Verger » - Transfert des résultats de clôture au budget principal de la commune et réintégration de l'actif et du passif

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude LEPRETRE

Compte-tenu de la vente de l'ensemble des terrains du lotissement « Le Verger » et de la réalisation de la totalité des travaux, il y a lieu de reverser au budget principal de la commune l'excédent constaté afin de procéder à la clôture de ce budget annexe.

Au vu de l'examen des comptes et sur validation du comptable public, le résultat de clôture du budget annexe fait apparaître un excédent de fonctionnement de 126 101,72€. Ce dernier sera transféré sur le budget principal de la commune.

**Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le budget primitif « Commune » 2017 adopté en date du 6 mars 2017,
Vu le budget primitif « Lotissement du Verger » 2017 adopté en date du 6 mars 2017,
Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 25 octobre 2017,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve le reversement de l'excédent du budget annexe « Lotissement Le Verger » au budget principal de la commune pour un montant de 126 101,72 € ;
- Régularise et solder toutes les écritures et opérations comptables associées à ce budget annexe ;
- Réintègre l'actif et le passif du budget annexe « Lotissement Le Verger » dans le budget principal de la commune ;
- Approuve la clôture du budget annexe « Lotissement Le Verger » au 31 décembre 2017.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....9.....NOV.....2017.....
et de l'affichage ou la publication
Le Maire,





Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 novembre 2017

N° 2017/11/06/16

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 43
Nombre de votants : 51

Date de convocation :
26 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept le six novembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

Présents :			
M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN	
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN
M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT
M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
Mme Françoise GATEL	Mme Marie-Odile BOVIN	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER
Mme Sophie BRÉAL	Mme Morgane VIDAL	M. Dominique PELHATE	Mme Claudine DESMET
Mme Virginie LEFFRAY	M. Christophe BUDOR	M. Hervé DIOT	Mme Laurence VILLENAVE
M. Bruno VETTER	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN
M. Georges GUYARD	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT	Mme Marie-Françoise ROGER
Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISET	Mme Nathalie GIDON	M. Alban MARTIN
Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Dominique KACZMAREK	Mme JAOUANNET Evelyne	M. Vincent BOUTEMY

Absents :	
M. Christian BERNARD absent sans pouvoir	Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	M. Vincent CROCC absent qui donne pouvoir Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Stéphanie GUERRY absente qui donne pouvoir à M. Denis GATEL	M. Jean-Marc ERNAULT absent qui donne pouvoir M. Jean-Pierre PETERMANN
M. Chantal LOUIS absente sans pouvoir	Mme KUROWSKA Carine absente qui donne pouvoir à Mme JAOUANNET Evelyne
M. Daniel MARCHAND absent sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	Mme Séverine MAYEUX absente qui donne pouvoir à M. Bertrand TANGUILLE
M. Jean-François PROVOST qui donne pouvoir à Mme Sandrine PERRIER	M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Denis GATEL

Objet : Tarifs encarts publicitaires dans le magazine municipal

Rapporteur : Madame Laëtitia MIRALLES

La délibération n° 2015-06-09 du 25 juin 2015 actuellement en vigueur pour la tarification des encarts publicitaires dans le magazine municipal prévoit deux modalités d'insertion : 2 ou 4 parutions par an.

Pour l'année 2017, compte tenu du contexte de création de la commune nouvelle, le magazine municipal n'est paru que 3 fois.
Par conséquent, la grille tarifaire existante doit être modifiée afin de régulariser le nombre de parutions.

La grille tarifaire proposée est jointe à la note synthèse (annexe 1.16).

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°2013-10-04 du 24 octobre 2013 par laquelle ont été créés les tarifs de création de maquette pour les encarts publicitaires,
Vu la délibération n° 2014-06-01.4 du 26 mai 2014 par laquelle ont été fixés les tarifs des encarts publicitaires dans « Le Magazine »,
Vu la délibération n° 2015-06-09 du 25 juin 2015 par laquelle ont été fixés les tarifs en vigueur des encarts publicitaires dans « Le Magazine »,
Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 25 octobre 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve la grille tarifaire pour les tarifs des encarts publicitaires dans le magazine municipal applicable pour l'année 2017.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....9.....NOV.....2017.....
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,





CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

TARIFS MUNICIPAUX
Année 2017

ENCARTS PUBLICITAIRES + CONCEPTION MAQUETTES
Conseil municipal du 06 novembre 2017

NATURE DU TARIF	Montant 2017		
	2 parutions/an	3 parutions/an	
PUBLICITE DANS LE BULLETIN MUNICIPAL	Format de page:		
	1/16	86 €	116 €
	1/8	155 €	208 €
	1/4	278 €	376 €
	1/2	501 €	676 €
1 page (3e de couv)	901 €	1 216 €	

NATURE DU TARIF	Montant
CONCEPTION MAQUETTE PAR LES SERVICES DE LA VILLE	
Format de page:	
1/16	25 €
1/8	40 €
1/4	45 €
1/2	60 €

Envoyé en préfecture le 08/11/2017
Reçu en préfecture le 08/11/2017
Affiché le
ID : 035-200064483-20171106-2017_11_06_16-DE

Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....9 - NOV. 2017.....
et de l'affichage ou la publication
Le Maire,





Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 novembre 2017

N° 2017/11/06/17

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 43
Nombre de votants : 51

Date de convocation :
26 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept le six novembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

Présents :	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN
M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT
M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
Mme Françoise GATEL	Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER
Mme Sophie BRÉAL	Mme Morgane VIDAL	M. Dominique PELHATE	Mme Claudine DESMET
Mme Virginie LEFFRAY	M. Christophe BUDOR	M. Hervé DIOT	Mme Laurence VILLENAVE
M. Bruno VETTIER	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN
M. Georges GUYARD	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT	Mme Marie-Françoise ROGER
Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON	M. Alban MARTIN
Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Dominique KACZMAREK	Mme JAOUANNET Evelyne	M. Vincent BOUTEMY

Absents :	Mme Marion BELLIARD absente sans pouvoir
M. Christian BERNARD absent sans pouvoir	M. Vincent CROCQ absent qui donne pouvoir Mme Laëtitia MIRALLES
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	M. Jean-Marc ERNAULT absent qui donne pouvoir M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Stéphanie GUERRY absente qui donne pouvoir à M. Denis GATEL	Mme KUROWSKA Carine absente qui donne pouvoir à Mme JAOUANNET Evelyne
M. Chantal LOUIS absente sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
M. Daniel MARCHAND absent sans pouvoir	Mme Séverine MAYEUX absente qui donne pouvoir à M. Bertrand TANGUILLE
M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT
M. Jean-François PROVOST qui donne pouvoir à Mme Sandrine PERRIER	

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Denis GATEL

Objet : Tarifs de location des salles du Zéphyr – Année 2018

Rapporteur : Monsieur Yves RENAULT

Dans le cadre de la délégation de service public du Zéphyr, le Conseil municipal doit délibérer chaque année sur les tarifs applicables à la location des salles.

En novembre 2016, le Conseil municipal a validé les tarifs de la location des salles du Zéphyr avec la création de nouveaux tarifs sur proposition du délégataire CITEDIA ainsi qu'une augmentation des tarifs existants de 1%.

Comme validé lors du renouvellement de la délégation en 2017 et compte tenu des évolutions de l'an dernier, il est proposé de ne pas modifier les tarifs pour l'année 2018.

La grille tarifaire proposée est jointe à la note synthèse (annexe 1.17).

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° 2016-24-11-02 du Conseil municipal en date du 24 novembre 2016 qui approuve les tarifs en vigueur du Zéphyr pour 2017,
Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 25 octobre 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Valide la grille tarifaire de location des salles du Zéphyr applicable du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....9.....NOV.....2017.....
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,



LE ZEPHYR
GRILLE TARIFAIRE ANNEE 2018
 DCM du 06 novembre 2017

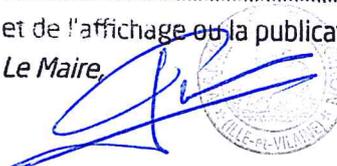
		Associations CHATEAUGIRON		Particuliers CHATEAUGIRON			EXTERIEURS CHATEAUGIRON* Socio-économiques/assoc.			PRODUCTEURS DE SPECTACLE*		
		Journée	Nettoyage	Journée	Journée supplém.	Nettoyage	Journée	1/2 journée ou journée supplém.	Nettoyage	Journée	1/2 journée ou journée supplém.	Nettoyage
GRANDE SALLE avec HALL D'ACCUEIL GRANDE version 600 places	TTC	538,00 €	107,00 €	855,00 €	643,00 €	forfait	1 280,00 €	823,00 €	forfait	965,00 €	619,00 €	inclus dans le tarif
GRANDE SALLE avec HALL D'ACCUEIL PETITE version 300 places	TTC	429,00 €	107,00 €	643,00 €	483,00 €	forfait	965,00 €	619,00 €	forfait	965,00 €	619,00 €	inclus dans le tarif
HALL D'ACCUEIL	TTC	217,00 €	55,00 €	429,00 €	324,00 €	forfait	767,00 €	465,00 €	forfait			
PETITE SALLE	TTC	180,00 €	45,00 €	270,00 €	202,00 €	forfait	404,00 €	303,00 €	forfait			
PETITE SALLE avec HALL D'ACCUEIL	TTC	324,00 €	55,00 €	538,00 €	403,00 €	forfait	957,00 €	581,00 €	forfait			
GRANDE SALLE avec HALL D'ACCUEIL ET PETITE SALLE	TTC	643,00 €	160,00 €	963,00 €	724,00 €	forfait	1 472,00 €	938,00 €	forfait			
OFFICE TRAITEUR	TTC	gratuit	forfait ou traiteur	gratuit	gratuit	forfait ou traiteur	109,00 €	109,00 €	forfait ou traiteur			
HEURE SUPPLEMENTAIRE AU-DELA D'1H00 DU MATIN	TTC	133,00 €		Autorisée sous condition 199,00 €			267,00 €			267,00 €		
REGIE D'ACCUEIL (au-déjà de 10h00 d'amplitude)	TTC	420,00 €		420,00 €			420,00 €			420,00 €		
CAUTION		1 500 €			secteur économique/producteurs : aucune assoc. extérieures : 1 500 €							
ARRHES					30%							

* mise à disposition du vidéoprojecteur incluse

Pour les mises à disposition gratuites qui organisent un événement avec une entrée payante, la prestation de nettoyage sera facturée à hauteur de 107€ TTC

Pour les mises à disposition gratuites, au-delà de 12H00 d'amplitude, les heures supplémentaires seront facturées 60 € TTC/heure

Certifié exécutoire par le maire,
 compte-tenu de la réception en préfecture
 le 9 - NOV. 2017
 et de l'affichage ou la publication
 Le Maire,






Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 novembre 2017

N° 2017/11/06/18

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 43
Nombre de votants : 51

Date de convocation :
26 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept le six novembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

Présents :	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LÉPRETRE	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN
M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT
M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
Mme Françoise GATEL	Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER
Mme Sophie BRÉAL	Mme Morgane VIDAL	M. Dominique PELHATE	Mme Claudine DESMET
Mme Virginie LEFFRAY	M. Christophe BUDOR	M. Hervé DIOT	Mme Laurence VILLENAVE
M. Bruno VETTIER	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN
M. Georges GUYARD	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT	Mme Marie-Françoise ROGER
Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISET	Mme Nathalie GIDON	M. Alban MARTIN
Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Dominique KACZMAREK	Mme JAOUANNET Evelyne	M. Vincent BOUTEMY

Absents :	Mme Marion BELLIARD absente sans pouvoir
M. Christian BERNARD absent sans pouvoir	M. Vincent CROCC absent qui donne pouvoir Mme Laëtitia MIRALLES
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	M. Jean-Marc ERNAULT absent qui donne pouvoir M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Stéphanie GUERRY absente qui donne pouvoir à M. Denis GATEL	Mme KUROWSKA Carine absente qui donne pouvoir à Mme JAOUANNET Evelyne
M. Chantal LOUIS absente sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
M. Daniel MARCHAND absent sans pouvoir	Mme Séverine MAYEUX absente qui donne pouvoir à M. Bertrand TANGUILLE
M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT
M. Jean-François PROVOST qui donne pouvoir à Mme Sandrine PERRIER	

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Denis GATEL

Objet : Tarifs de location des salles – Année 2018

Rapporteur : Madame Catherine TAUPIN

La commune de Châteaugiron propose à la location des associations, sociétés et particuliers diverses salles sur le site de l'Orangerie et au Château ainsi que les salles polyvalentes de Ossé et Saint-Aubin du Pavail.

Ces locations sont facturées en fonction d'une grille tarifaire approuvée par le Conseil municipal. L'ensemble des tarifs existants sur le territoire de la commune nouvelle ont été regroupés sur une grille tarifaire unique.

Ainsi, des nouveaux tarifs sont proposés notamment pour la location aux associations. Il convient de préciser que les conditions d'utilisation des salles sont précisées dans le règlement intérieur.

Pour les salles louées sur la commune déléguée de Châteaugiron, le tarif de location est basé sur un tarif horaire appliqué depuis la refonte des tarifs de 2013. En cas d'évolution de la grille tarifaire, l'augmentation est appliquée sur le tarif horaire et les autres tarifs sont calculés automatiquement par application des modalités de calcul validées lors de la refonte des tarifs en 2013.

Pour les salles louées sur les communes déléguées de Ossé et Saint-Aubin du Pavail, il s'agit de tarifs unitaires appliqués en fonction des différentes périodes de location.

Envoyé en préfecture le 08/11/2017

Reçu en préfecture le 08/11/2017

Affiché le

ID : 039206004463-20171106-2017_11_06_18-DE

Pour l'année 2018, afin de prendre en compte l'évolution des coûts de fonctionnement, les tarifs de location des salles communales sont revalorisés de 1,5% du tarif horaire ou du tarif unitaire est proposé.
Seul le tarif des locations à caractère social reste inchangé.
La grille tarifaire est jointe à la note de synthèse (annexe 1.18).

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2012-8-4 du Conseil municipal en date du 28 septembre 2012,

Vu les délibérations n° 2014-10-04 du Conseil municipal en date du 29 septembre 2014 et n° 2014-12-16 en date 18 décembre 2014 qui approuvent les tarifs en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015,

Vu la délibération n°46.15 du Conseil municipal en date du 9 novembre 2015 approuvant les tarifs communaux,

Vu la délibération n° 2015-41 du Conseil municipal en date du 1^{er} juin 2015 approuvant les tarifs de location de la nouvelle salle polyvalente,

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 25 octobre 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Valide la nouvelle grille tarifaire de location des salles communales applicable à compter du 1^{er} janvier 2018.**

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....9 - NOV. 2017.....
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,



LOCATION DES SALLES
GRILLE TARIFAIRE APPLICABLE A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2018
 DCM du 06 novembre 2017

CHÂTEAU - Salle Leprestre de Châteaugiron et salle Pierre Le Baud

	Associations Castelgironnaises	Sociétés et particuliers Castelgironnais	Extérieurs
La demi journée ou vin d'honneur	126 €	252 €	377 €
La journée (matin + après midi) ou Soirée	210 €	419 €	629 €
Après-midi et Soirée	294 €	587 €	864 €
Journée et Soirée	419 €	839 €	1 258 €

CHÂTEAU - Salle Jehan de Derval

	Associations Castelgironnaises	Sociétés et particuliers Castelgironnais	Extérieurs
Forfait de 2 h (réunion à caractère économique ou professionnel)	53 €	106 €	159 €
La demi journée ou vin d'honneur	78 €	156 €	234 €
La journée (matin + après midi) ou Soirée	143 €	286 €	430 €
Après-midi et Soirée	182 €	364 €	547 €
Journée et Soirée	260 €	521 €	781 €

CHÂTEAU - Salle Pierre Le Baud

	Associations Castelgironnaises	Sociétés et particuliers Castelgironnais	Extérieurs
Forfait de 2 h (réunion à caractère économique ou professionnel)	53 €	106 €	159 €

L'ORANGERIE - Salle Saint Pierre

	Associations Castelgironnaises	Sociétés et particuliers Castelgironnais	Extérieurs
La demi journée pour demande à caractère social (obsèque)		30 €	
La demi journée ou vin d'honneur	64 €	127 €	191 €
La journée (matin + après midi) ou Soirée	106 €	186 €	318 €
Après-midi et Soirée	111 €	223 €	334 €
Journée et Soirée	212 €	371 €	636 €

L'ORANGERIE - Salle des Polkas

	Associations Castelgironnaises	Sociétés et particuliers Castelgironnais	Extérieurs
La demi journée pour demande à caractère social (obsèque)		30 €	
La demi journée ou vin d'honneur	67 €	134 €	201 €
La journée (matin + après midi)	112 €	224 €	335 €

Gîte d'étape à Venefles

	Associations Castelgironnaises	Sociétés et particuliers Castelgironnais	Extérieurs
Vin d'honneur	51 €	102 €	152 €

CAUTION déposée lors de la réservation	Château	200 €
	Orangerie	200 €
	Gîte	200 €

Pour les demandes à caractère social (obsèque), en cas d'indisponibilité des salles à l'Orangerie, la salle Jehan de Derval du château peut être louée au même tarif de 30€ (ten avec la commune obligatoire).

SALLE POLYVALENTE - Saint-Aubin du Pavail

	Associations Castelgironnaises	Sociétés et particuliers Castelgironnais	Extérieurs
Location pour événements avec repas	En semaine (L-V) = 90 € Week-end = 125 €	En semaine (L-V) = 179 € Week-end = 249 €	En semaine (L-V) = 357 € Week-end = 497 €
+ location de la vaisselle	25 € pour 50 couverts et 5 € par tranche de 10 couverts supplémentaires		
Location pour vin d'honneur et pour les cérémonies célébrées dans la commune	49 €	97 €	195 €
+ location de la vaisselle	Gratuit (quelques verres et assiettes)		
Location pour demande à caractère social (obsèque)		30 €	
Location pour réunions: demi-journée non suivies de buffets ou apéritifs	31 €	61 €	122 €
Caution assurance de la salle	500 € (pas de caution ni état des lieux pour les AG des associations sans repas)		
Caution pour le ménage	80 €		
Coût remplacement de la vaisselle et autres	Par élément perdu ou cassé facturation au prix de remplacement (chaise, table, matériel)		
Ménage	Forfait ménage de 80€		

SALLE POLYVALENTE - Ossé

	Associations Castelgironnaises	Sociétés et particuliers Castelgironnais	Extérieurs
Location vendredi soir	76 €	152 €	228 €
Location à la journée	122 €	244 €	365 €
Location week-end	183 €	365 €	548 €
Location de vaisselle	25 € pour 50 couverts et 5 € par tranche de 10 couverts supplémentaires		
Ménage	Forfait ménage de 80€		
Caution assurance de la salle	500 €		
Caution ménage	80 €		
Coût remplacement de la vaisselle et autres	Par élément perdu ou cassé facturation au prix de remplacement (chaise, table, matériel)		

Dans le cadre de réunions politiques hors campagne électorale, les salles municipales sont gratuitement mises à disposition des partis politiques dans un maximum de deux fois par an.

Envoyé en préfecture le 08/11/2017

Reçu en préfecture le 08/11/2017

Affiché le

ID : 035-200064483-20171106-2017_11_06_18-DE

 Certifié exécutoire par le maire,
 compte-tenu de la réception en préfecture
 le 9 NOV 2017
 et de l'affichage ou la publication
 Le Maire




Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 6 novembre 2017

N° 2017/11/06/19

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 43
Nombre de votants : 51

Date de convocation :
26 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept le six novembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

Présents :			
Mme Marielle DEPORT	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
M. Philippe LANGLOIS	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÛN
M. Thierry SCHUFFENECKER	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT
Mme Françoise GATEL	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
Mme Sophie BRÉAL	Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER
Mme Virginie LEFFRAY	Mme Morgane VIDAL	M. Dominique PELHATE	Mme Claudine DESMET
M. Bruno VETTIER	M. Christophe BUDOR	M. Hervé DIOT	Mme Laurence VILLENAVE
M. Georges GUYARD	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN
Mme Sandrine PERRIER	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT	Mme Marie-Françoise ROGER
Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON	M. Alban MARTIN
	M. Dominique KACZMAREK	Mme JAOUANNET Evelyne	M. Vincent BOUTEMY

Absents :

M. Christian BERNARD absent sans pouvoir
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir

Mme Stéphanie GUERRY absente qui donne pouvoir à M. Denis GATEL

M. Chantal LOUIS absente sans pouvoir

M. Daniel MARCHAND absent sans pouvoir

M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE-SALAÛN

M. Jean-François PROVOST qui donne pouvoir à Mme Sandrine PERRIER

Mme Marion BELLIARD absente sans pouvoir

M. Vincent CROCQ absent qui donne pouvoir Mme Laëtitia MIRALLES

M. Jean-Marc ERNAULT absent qui donne pouvoir M. Jean-Pierre PETERMANN

Mme KUROWSKA Carine absente qui donne pouvoir à Mme JAOUANNET Evelyne

M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir

Mme Séverine MAYEUX absente qui donne pouvoir à M. Bertrand TANGUILLE

M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Denis GATEL

Objet : Modification de la régie de recettes « Manifestations diverses »

Rapporteur : Madame Magalie DOUARCHE-SALAÛN

Par délibération, le Conseil municipal a attribué une valeur faciale aux tickets de la régie de recettes « manifestations diverses » créée en 1987 pour les entrées payantes des manifestations culturelles, sportives et autres organisées par la commune.

Suite aux diverses modifications tarifaires de ces dernières années, certains tarifs ne sont plus utilisés. Ainsi, les tickets relatifs à ces tarifs sont actuellement stockés à la trésorerie sans être utilisés. Il est proposé de modifier les valeurs faciales des tickets afin de limiter le stock et de les adapter aux tarifs réellement appliqués. Les tickets de couleur orange initialement d'une valeur unitaire de 7€ peuvent être passés à une valeur unitaire de 4€.

Propositions de valeurs faciales des tickets :

Couleur du ticket	Prix unitaire :
Bleu	2 €
Jaune	3 €
Rose	4 €
Orange	4 €
Blanc	5 €
Vert	6 €

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° 05/05/10 du Conseil municipal en date du 26 mai 2005 qui approuve les valeurs des tickets,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Valide les valeurs faciales de chaque catégorie de tickets.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE



Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 novembre 2017

N° 2017/11/06/20

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 43
Nombre de votants : 51

Date de convocation :
26 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept le six novembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

Présents :			
M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN	
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN
M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT
M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
Mme Françoise GATEL	Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER
Mme Sophie BRÉAL	Mme Morgane VIDAL	M. Dominique PELHATE	Mme Claudine DESMET
Mme Virginie LEFFRAY	M. Christophe BUDOR	M. Hervé DIOT	Mme Laurence VILLENAVE
M. Bruno VETTER	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN
M. Georges GUYARD	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT	Mme Marie-Françoise ROGER
Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISET	Mme Nathalie GIDON	M. Alban MARTIN
Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Dominique KACZMAREK	Mme JAOUANNET Evelyne	M. Vincent BOUTEMY

Absents :	
M. Christian BERNARD absent sans pouvoir	Mme Marion BELLIARD absente sans pouvoir
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	M. Vincent CROCQ absent qui donne pouvoir Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Stéphanie GUERRY absente qui donne pouvoir à M. Denis GATEL	M. Jean-Marc ERNAULT absent qui donne pouvoir M. Jean-Pierre PETERMANN
M. Chantal LOUIS absente sans pouvoir	Mme KUROWSKA Carine absente qui donne pouvoir à Mme JAOUANNET Evelyne
M. Daniel MARCHAND absent sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	Mme Séverine MAYEUX absente qui donne pouvoir à M. Bertrand TANGUILLE
M. Jean-François PROVOST qui donne pouvoir à Mme Sandrine PERRIER	M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Denis GATEL

Objet : Centre d'art Les 3CHA : subvention DRAC, Conseil régional, Conseil départemental et Communauté de communes

Rapporteur : Monsieur Yves RENAULT

Dans le cadre de leur dispositif, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Conseil Régional, le Conseil Département, et la Communauté de Communes peuvent soutenir les structures culturelles qui réunissent les conditions de leur rencontre avec le plus large public possible, dans un double souci d'exigence artistique et de diversité culturelle.

Le Centre d'Art Les 3 CHA entrera dès janvier 2018 dans sa quatrième saison artistique. Cinq expositions d'artistes et six événements culturels feront vivre la chapelle.

Il est rappelé que depuis son ouverture en juin 2015, le centre d'art a accueilli plus de 22 700 visiteurs, 59 classes et 38 ateliers avec les enfants des centres de loisirs.

La médiation culturelle est une mission majeure permettant de créer un lien entre les expositions et les publics. Le centre d'art a également vocation à renforcer l'attrait touristique et le dynamisme du centre-ville.

La programmation 2018 répond aux objectifs des différentes structures nommées. C'est pourquoi une subvention peut être sollicitée auprès de chacune d'entre elles.

Le plan prévisionnel de financement de la saison 2018, y compris les charges de personnels se présente ainsi :

Dépenses en TTC		Recettes en TTC	
Charges de personnel	37591 €	DRAC (20 %)	18254 €
Exposition/ateliers	35700 €	Conseil Régional (15 %)	13690 €
Evénements	4975 €	Communauté de Communes (12 %)	10953 €
Communication	12035 €	Partenariat	5000 €
Autres dépenses (adhésion, fournitures, ...)	970 €	Participation médiations/événements et ventes	2550 €
		Autofinancement	40824 €
TOTAL	91271 €	TOTAL	91271 €

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Sollicite une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes pour la saison 2018,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....9.....NOV.....2017.....
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,

